

**Informations relatives aux subventions attribuées en application
du décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention**

Dernière mise à jour : Juillet 2024

Autorité administrative attribuant la subvention : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
Numéro SIREN : 180 067 019

| Nom de l'attributaire | N° SIREN de l'attributaire (SIRET) | Date de la convention | Référence Acte IGN | Objet de la subvention | Montant de la subvention | Nature de la subvention | Dates ou période et conditions de versement | Répertoire des aides aux entreprises | Notification en application du règlement (UE) n°1407/2013 |
|--|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|--|--------------------------|-------------------------|--|--------------------------------------|---|
| Amicale des élèves de l'Ecole nationale des sciences géographiques | W771002491 (RNA) | 01/01/2021 | Convention IGN / AE ENSG 2021 - 2024 | Favoriser le développement d'action socioculturelles durant la formation à l'ENSG | 144 400 € | Fonctionnement | Du 01/01/2021 au 31/12/2024 Sous réserve de présentation des rapports d'activité et des comptes rendus financiers, versement de 50% du montant annuelle de la subvention (36 100 €) le 15/03 et le solde le 30/06 de chaque année. | Sans objet | Sans objet |
| Association sportive de l'IGN | 38096952700023 | 16/05/2023 | Convention IGN/AS IGN | Financement de l'association sportive de l'IGN | 66 000 € | Fonctionnement | Du 01/01/2023 au 31/12/2026 Sous réserve de présentation d'un rapport d'activité et des états financiers de l'association, celle-ci reçoit 16 500 euros de subvention par an avec un premier versement de 50% avant le 31 janvier de l'année et le solde avant le 31 juillet de l'année. | Sans objet | Sans objet |
| Collectivité culturelle à options artistiques et littéraires | 78575899600017 | 27/04/2023 | Convention IGN/COOPAL | Financement de l'association visant à favoriser l'action culturelle, artistique et sociale auprès des agents de L'IGN. | 285 600 € | Fonctionnement | Du 01/01/2023 au 31/12/2026 Sous réserve de présentation d'un rapport d'activité et des états financiers de l'association, les montants de subvention annuelle sont 69 000 € en 2023, 70 600 € en 2024, 72 200 € en 2025 et 73 800 € en 2026. Un premier versement de 50% intervient avant le 31 mars et le solde avant le 30 juin de l'année. | Sans objet | Sans objet |
| Entraide sociale des personnels de l'IGN | 45395666600011 | 01/01/2021 | Convention IGN /ES PIGN 2021 - 2024 | Financement de l'association visant à développer les œuvres de solidarité au sein de l'IGN, apporter une aide matérielle et morale a ses adhérents, entretenir des relations amicales entre ses adhérents, notamment par des réunions et actions récréatives , artistiques, sportives ou éducatives. | 1 200 000 € | Fonctionnement | Du 01/01/2021 au 31/12/2024 Sous réserve de présentation des rapports d'activité et des comptes rendus financiers, versement de 50% du montant annuelle de la subvention (300 000 €) le 31/03 et le solde le 30/06 de chaque année. | Sans objet | Sans objet |
| Association des usagers de la cantine de l'IGN | 78575725300022 | 31/01/2020 | Convention pluriannuelle 2020-2023 | Financement de la cantine du site de Saint-Mandé | 3 016 288 € | Fonctionnement | Du 01/01/2020 au 31/12/2023 Sous réserve de présentation du rapport d'activité, des comptes annuels, du rapport du commissaire aux comptes et des comptes rendus financiers, versement mensuel de la subvention. L'association doit transmettre mensuellement une facture présentant le nombre de repas servis aux agents éligibles. | Sans objet | Sans objet |
| Association de gestion du restaurant du centre spacial de Toulouse | 44880889900018 | 27/12/2019 | Convention pluriannuelle 2020-2023 | Financement de la cantine du site de Toulouse | 160 000 € | Fonctionnement | Du 01/01/2020 au 31/12/2023 Cotisation annuelle: 1 500€ Versement mensuel d'une subvention catégorielle comprise entre 5€ et 7,26€ par repas. | Sans objet | Sans objet |
| Association sportive de l'ENSG | W771003394 (RNA) | 01/01/2021 | Convention IGN/ASENSG | Financement de l'association sportive de l'ENSG | 64 000 € | Fonctionnement | Du 01/01/2021 au 31/12/2024 Sous réserve de présentation des rapports d'activité et des comptes rendus financiers, versement de 50% du montant annuel de la subvention (16 000 €) avant le 31/03 et le solde avant le 30/06 de chaque année. | Sans objet | Sans objet |

| Nom de l'attributaire | N° SIREN de l'attributaire (SIRET) | Date de la convention | Référence Acte IGN | Objet de la subvention | Montant de la subvention | Nature de la subvention | Dates ou période et conditions de versement | Répertoire des aides aux entreprises | Notification en application du règlement (UE) n°1407/2013 |
|---|------------------------------------|-----------------------|---|--|--------------------------|-------------------------|---|--------------------------------------|---|
| Association Ecologie et Solidarité ENSG dite les ENSGagés | 9191422650017 | 21/12/2021 | Convention pluriannuelle 2022-2025 | Développer des actions écologiques | 12 000 € | Fonctionnement | Du 01/01/2022 au 31/12/2025 Pour 2022, le montant de la subvention est de 3 000 euros. Pour 2023, 2024, 2025, le montant des subventions sera de 3 000 euros ajusté en fonction de la réalité des activités proposées, de l'évolution des effectifs des adhérents et du niveau de trésorerie. Versement de 50% du montant annuel de la subvention avant le 31/03 et le solde avant le 30/06 de chaque année. | Sans objet | Sans objet |
| Société Française de Photogrammétrie et de Télédétection | 32694519300026 | 15/10/2021 | Convention pluriannuelle 2021-2024 | Promouvoir les techniques liées à la photogrammétrie et le télédétection | 48 000 € | Fonctionnement | Du 01/01/2021 au 31/12/2024 Sous réserve de présentation d'un rapport d'activité et des états financiers de l'association, les montants de subvention annuelle sont 12 000 € en 2021, 12 000 € en 2022, 12 000 € en 2023 et 12 000 € en 2024. | Sans objet | Sans objet |
| Société GeometryFactory SARL | 44468553100022 | 16/03/2023 | Convention de subvention de la bibliothèque logicielle libre CGAL | Soutien aux développements algorithmiques et technologiques réalisés par Geometry Factory dans le cadre de la bibliothèque logicielle libre CGAL | 30 000 € | Fonctionnement | Du 16/03/2023 au 15/03/2026 Subvention accordée de 10 000 euros par an pendant 3 ans avec prolongement express pour 3 nouvelles années sous condition qu'IGN-ENSG décide de soutenir à nouveau le prochain programme tri-annuel de la Société | Sans objet | Sans objet |